



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-seizième session

Genève, 25-27 février 2014

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire

Questions stratégiques de nature horizontale:

Assistance aux pays à économie en transition

Vue d'ensemble du projet «Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition à faciliter le franchissement légal des frontières, la coopération régionale et l'intégration»

Note du secrétariat

Résumé

La présente note contient des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet relatif à l'échange électronique de documents entre services douaniers, financé à l'aide du Compte de l'ONU pour le développement.



I. Contexte

1. Le franchissement des frontières a toujours constitué un problème pour le transport et le commerce international. Malgré des améliorations récentes, le transport international doit encore faire face à des obstacles, des coûts et des difficultés aux frontières. Les problèmes liés au franchissement des frontières affectent plus particulièrement les pays en développement sans littoral, car ils limitent leur accès au marché mondial et entraînent de lourdes pertes pour les économies nationales. La compétitivité de ces pays est préjudicée par des procédures douanières fastidieuses. Au bout du compte, les limites imposées à la facilitation du commerce et des transports sont néfastes à la croissance économique, à la coopération régionale et à l'intégration.

2. Les autorités de contrôle des frontières sont confrontées à des problèmes de sécurité liés à la contrebande, au terrorisme, au commerce illégal et à l'immigration. Compte tenu de l'ampleur prise désormais par les opérations de transport transfrontalier, les autorités douanières ne sont plus en mesure de contrôler tous les véhicules ou conteneurs. Elles doivent au contraire mettre en œuvre la gestion des risques et déceler les envois à haut risque en se fondant sur les données disponibles. Cependant, les données sur lesquelles se base l'analyse des risques dans un pays donné peuvent avoir été falsifiées ou conçues pour induire en erreur les fonctionnaires des douanes. Les données les plus fiables sont souvent disponibles auprès des bureaux de douane de départ à l'origine d'une opération de transit suivant une procédure d'exportation. Dans la mesure du possible ces données doivent être enregistrées puis mises à la disposition des autorités douanières des pays de transit et de destination par l'intermédiaire d'un système commun d'échange de données informatisé, avant l'arrivée des marchandises. L'Organisation mondiale des douanes a montré que l'existence de tels renseignements préalables concernant le chargement transmis par voie électronique ainsi que la mise sur pied d'un réseau d'échange d'informations entre administrations douanières constituaient les pierres angulaires de la sûreté des chaînes mondiales d'approvisionnement.

3. À l'heure actuelle, seules quelques conventions internationales fournissent une base légale à l'échange de renseignements sur le transport international de marchandises. Parmi elles, la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) de la CEE a la plus grande portée géographique (67 pays). L'échange de données électroniques est abordé dans le cadre du projet eTIR, lancé en 2002, qui touche à sa fin. Ce projet a pour but d'informatiser complètement le régime TIR, où les documents douaniers imprimés seront remplacés à terme par l'échange d'une série de messages électroniques. Les spécifications des systèmes électroniques indispensables ont déjà été précisées, notamment la mise sur pied d'une plateforme centralisée d'échange d'informations entre administrations douanières.

4. Sur la base des travaux déjà réalisés dans le cadre du projet eTIR, le projet vise à créer et à renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition à utiliser une telle plate-forme polyvalente, ce qui permettra d'échanger en toute sécurité des renseignements sur les marchandises en transit, en particulier les marchandises voyageant sous le couvert de carnets TIR. Cette plate-forme sera conçue pour faciliter à long terme l'échange sur le plan mondial d'informations de douane à douane ainsi qu'entre les entreprises du secteur privé et les douanes. La pérennité d'une telle plate-forme sera garantie par la perception d'un droit d'usage modique. L'échange électronique sécurisé de renseignements entre administrations douanières permettra d'améliorer la sécurité et de réduire le temps d'attente aux frontières.

II. Résultats escomptés et activités prévues

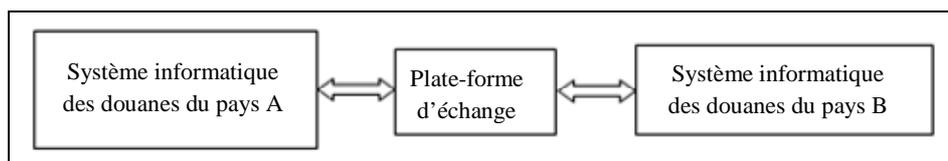
5. Les activités de projet suivantes devraient aboutir à deux grands résultats, à savoir une utilisation accrue des normes internationales, en particulier en ce qui concerne la soumission d'informations sous forme électronique entre les entreprises du secteur privé et les douanes, ainsi qu'une intensification de la collaboration entre les douanes et de l'échange d'informations pertinentes sous forme électronique de douane à douane:

A1.1 Tenir la première réunion d'un groupe d'experts interrégional (deux jours) pour évaluer les besoins juridiques et techniques des pays en développement et des pays en transition candidats afin de développer les échanges d'informations sous forme électronique avec d'autres pays (analyse des «lacunes»). Les liens avec les principaux systèmes de transit nationaux et régionaux existants feront également l'objet d'évaluations et d'études. Sur la base d'études préparées par des consultants indépendants, le groupe d'experts déterminera les critères de sélection et désignera au moins cinq pays pilotes.

A1.2 Élaborer et mettre en œuvre une plate-forme polyvalente et sûre d'échange de données informatisé entre administrations douanières (voir fig. 1), en tenant compte des problèmes spécifiques des pays en développement et des pays en transition.

Figure 1

Échange de données entre administrations douanières grâce à une plate-forme centralisée indépendante



A1.3 Apporter une assistance technique aux experts nationaux dans au moins cinq pays pilotes pour établir des liens entre les systèmes douaniers informatisés nationaux ou régionaux (par exemple ASYCUDA) et la plate-forme d'échange entre administrations douanières ou apporter une assistance technique à l'élaboration d'un plan d'action contenant les mesures nécessaires à la création d'une nouvelle plate-forme durable d'échange d'informations de douane à douane.

A1.4 Organiser cinq ateliers techniques (deux jours) de renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition économique afin de tirer le meilleur parti des avantages offerts par la plate-forme d'échange entre administrations douanières, d'accroître leurs échanges de renseignements informatisés avec les pays voisins ainsi que d'adopter des normes internationales en matière de messages électroniques (le projet assurera le financement de la présence de 20 participants à chacun des ateliers).

A2.1 Organiser une deuxième réunion du groupe d'experts interrégional (une journée) à la fin du projet pour présenter et évaluer les résultats obtenus dans les cinq pays pilotes.

A2.2 Organiser un séminaire (une journée, juste avant ou après la deuxième réunion du groupe d'experts interrégional) pour promouvoir l'échange informatisé d'informations douanières et l'adoption de messages électroniques normalisés, en mettant l'accent sur les besoins particuliers des pays en développement et des pays à économie en transition sur la base des résultats obtenus dans les cinq pays pilotes (dans le cadre de ce projet, des fonds seront dégagés pour la prise en charge de 45 participants venus de pays en développement et de pays en transition, en particulier de pays autres que les pays pilotes).

III. Statut du projet

6. Les cinq commissions régionales préparent la première réunion du groupe d'experts interrégional au cours de laquelle les experts de chaque commission régionale débattront des analyses des lacunes des pays candidats. Sur la base des résultats des analyses des lacunes, ils choisiront les pays pilotes et décideront s'il est possible de réaliser, dans le cadre du projet, un réel échange électronique d'informations relatives au transit entre administrations douanières ou s'il serait préférable d'élaborer un plan d'action contenant les mesures nécessaires à la mise en place d'un tel système. La réunion, initialement prévue le 18 décembre 2013, a dû être reportée car certaines commissions régionales ont éprouvé des difficultés à trouver des pays candidats ou des consultants. Le tableau 1 résume l'état d'avancement du projet dans chaque commission régionale.

Tableau 1

Situation dans chaque commission régionale

La CEE exécute ce projet dans le monde entier, en coopération avec les autres commissions régionales. Un site Internet pour le projet¹ a été créé pour permettre une diffusion efficace et rapide des documents relatifs au projet. Toutes les autorisations financières pour l'année 2013, couvrant essentiellement l'activité A1.1, ont été établies.

Après plusieurs contacts et échanges de lettres, la Géorgie a accepté d'être le pays candidat de la CEE pour le projet et a nommé un coordonnateur de projet. Sur la base du mandat établi par le secrétariat, un appel d'offres a été lancé dans le but de trouver un consultant qualifié chargé d'analyser les lacunes. Un consultant a été recruté et mène actuellement cette analyse des lacunes, en liaison étroite avec le secrétariat, le point de contact en Géorgie et les ministères géorgiens concernés. L'analyse devrait être achevée mi-décembre.

La CESAP recherche des pays candidats intéressés en Asie centrale et a du mal à trouver un consultant pour le montant alloué à l'analyse des lacunes.

La CEA a nommé le Maroc et la Tunisie comme pays candidats et, suite à un appel d'offres, recruté un consultant chargé de l'analyse des lacunes.

La CESA, suite à un appel d'offres, a recruté un consultant chargé de l'analyse des lacunes.

La CEPALC a eu du mal à susciter de l'intérêt pour ce projet en Amérique latine car elle a tenté, dans un premier temps, de s'adresser aux pays utilisant le système TIR ou intéressés par lui. Elle a désormais élargi le champ du projet et recherche des pays intéressés par l'échange électronique de toute information relative au transit.

¹ www.unece.org/trans/themes/unda_customs-to-customs.html.